



MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 10 septembre 2025, s'est assemblé, en date du 18 septembre 2025 à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Martine LECOULEUX, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h00.

Présent(e)s : Mme LECOULEUX Martine, Maire, MM. BERJONNEAU Jacques, M MESNIER David, M. ARNOUD Alain, Adjoints, M. COUTAUD Yannick, Mme CABIROL Sandrine, MM. BRULATOUT Damien, LAFOURCADE Jean-Claude, HORRU Jean-Michel, conseillers municipaux.

Absents / Excusés : Mmes PILLET Anne-Sophie, MM. NOEL Michel (pouvoir à LECOULEUX Martine, MICHENAUD Christophe.

M. MESNIER David a été élu secrétaire.

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice :	12
Conseillers Municipaux présents :	9
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir :	1
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés :	3

ORDRE DU JOUR :

-  Budget 2025 : Virements de crédits
-  Encaissement de don pour la restauration des vitraux
-  Travaux
-  Demande de subvention RASED
-  Convention de prêt des installations du stade
-  Convention d'utilisation du snack par l'ACCA
-  PLUI - HD
-  Questions et Informations diverses

Le Conseil Municipal, ADOPTE, à l'unanimité des membres présents, après lecture, le procès-verbal établi à la suite de la séance du 29 juillet 2025.

En préambule de la réunion, les élus se sont rendus sur le chantier de la route du Clos de Paillot coupée à toute circulation pour une période de un mois, à cause d'un effondrement de la chaussée sur 50 cm de diamètre environ au niveau de l'accotement.

A cet endroit, une différence de niveau de plus de 2 mètres existe avec les terrains riverains sur le bas-côté. Les agents du service technique ont débuté en régie le remplacement du busage pour la remise en sécurité de la route utilisée notamment par le transport scolaire.

1. Subvention allouée au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED)

Madame la Maire, explique que la psychologue de l'Éducation Nationale, affectée au RASED de Saint-Seurin-sur-l'Isle pour l'année scolaire 2025-2026 utilise le dispositif WISC-V (Wechsler Intelligence Scale for Children), qui permet d'évaluer le fonctionnement cognitif et intellectuel des enfants de 6 à 16 ans.

Un bilan psychologique incluant le WISC-V est imposé lors du renouvellement des dossiers MDPH, ainsi que pour les orientations SEGPA, lesquels doivent être finalisés avant décembre 2025.

Considérant que ce dispositif de 2004 est désormais obsolète,

Considérant que les enfants de l'école St-Christophe-de-Double bénéficient de ce dispositif,

Considérant la demande de participation des communes à hauteur de 3.115 € par enfant soit 174.44 € pour la commune de Saint-Christophe-de-Double ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **d'accorder** au RASED une subvention de 174.44 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 011.
- **d'autoriser** Mme la maire à signer toutes pièces nécessaires.

Vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

2. Encaissement de don pour la restauration des vitraux

Madame la Maire expose que l'Association pour la Sauvegarde des Vitraux de l'église de Saint-Christophe-de-Double, créée à but uniquement culturel, collecte des fonds par différents moyens pour la restauration des trois vitraux du chœur : dons directs, cagnotte Helloasso, ou sponsors.

Le président propose de reverser à la commune une deuxième somme arrêtée à la date du 18 septembre 2025 à 5240 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Madame la Maire,

Considérant que la restauration des vitraux en cours par l'entreprise Eternellement Verre s'élève à 29206.75€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ Accepte de recevoir la somme de 5240 € ;
- ✓ Charge la Maire de procéder à l'enregistrement comptable de la somme

Vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

3. Convention de prêt des installations du stade

David MESNIER, premier adjoint explique que Nicolas HAAS, président de l'association de football ATHLETIC ST ANTOINE LE PIZOU, souhaiterait occuper les installations du stade pour y faire des plateaux de jeunes le samedi matin ainsi que des entraînements seniors pendant la période hivernale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- **d'accorder** le prêt des installations du stade,
- **de signer** une convention entre la mairie et l'association définissant les droits et devoirs de chacun,
- **d'autoriser** Madame la maire à signer toutes pièces nécessaires.

Vote :

Pour 10
Contre 0
Abstention 0

4. Virements de crédits

Au titre de la fongibilité des crédits, comme le permet la délibération du vote du budget, Madame la Maire informe l'assemblée des virements de crédits suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-2135-50 : Aménagement de la Mairie		1 300.00 €		
D-2151-51 : Base de loisirs et Espace culturel	1 300.00 €			
Total FONCTIONNEMENT	1 300.00 €	1 300.00 €		
TOTAL GENERAL	0.00 €			

Vote :

Pour 10
Contre 0
Abstention 0

5. Convention d'occupation du snack au profit de l'ACCA

Le local privé loué par l'ACCA n'est plus utilisable depuis la tempête de grêle. Jacky Chabra, Président demande la possibilité d'utiliser un local de la mairie afin de s'y réunir les jours de chasse.

Le conseil municipal accepte que le snack 'Le Petit Doublaud' soit mis à disposition de la société de chasse jusqu'en février 2025, date de la fermeture de la chasse.

Une convention sera établie afin de déterminer les conditions de prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- **d'accorder** le prêt des installations du stade,
- **de signer** une convention entre la mairie et l'association définissant les droits et devoirs de chacun,
- **d'autoriser** Madame la maire à signer toutes pièces nécessaires.

6. Contrats de travail

Les heures de travail des agents à l'école ne sont pas suffisantes. Les deux contrats seront donc portés à 22 heures au lieu de 20 heures hebdomadaire.

7. Questions et Informations diverses

- Urbanisme** : L'enquête publique concernant le PLUI-HD va se dérouler du 29 septembre au 7 novembre 2025. Le dossier est consultable en version papier dans les communes qui ont des permanences ou en version numérique sur le site de la CALI.
- Affaires scolaires** : L'école compte cette année 54 enfants. Le poste de DDEN est vacant suite à la démission de Jean-Louis LITOT. Il sera remplacé par Laurent VERGNAUD.
Le tableau numérique et un ordinateur doivent être remplacés et seront commandés avec le groupement de commande de Gironde Numérique.
- Aire Camping-car Park** : Les travaux de l'aire de camping-car ont été réceptionnés, L'aire de camping-car a ouvert le 7 août, connaît depuis son ouverture, un taux de 14% de fréquentation moyenne. Certaines branches sèches au-dessus des automates seront élaguées par l'entreprise Arboforest. Deux composteurs seront mis en place par le SMICVAL.
Un drain été mis en place sur le terrain riverain pour assainir le terrain et également le parking de l'Espace Culturel.
- Cimetière communal** : La procédure des concessions en état d'abandon au cimetière est maintenant terminée, il convient d'envisager le relevage des concessions qui seront reprises.
- Travaux de voirie** : Une consultation d'entreprises est lancée pour le programme de voirie 2025 comprenant la réfection de la route qui va de la cave jusqu'à Fenouil et la route de Brugeot.
- Logements sociaux** : Le Département a donné son accord pour le lancement des travaux de réhabilitation des deux logements dans l'ancien presbytère.
- Rodéo urbain** : Le tribunal judiciaire de Libourne a classé les faits de rodéo sur le parking de API après la plainte de la mairie.
- Fin d'année** : Il est décidé de réaliser le bulletin municipal n° 31 en décembre et de renouveler l'opération des stylos sérigraphiés à offrir aux habitants.
- Quelques dates à retenir** :
 - 4/10 : La fête au Pays Basque – Association Festanim'
 - 13/11 : « Chante en Corps ! » Art de pratique vocale – Atelier trimestriel
 - 26/09 : Transhumance en retour d'estive de la Ferme Guttierrez avec Les P'tits Loulous
 - 26, 27, 28/09 : Nettoyons la Nature avec le Centre Leclerc et l'ACCA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h45.

Prochain Conseil Municipal
14 octobre 2025 à 18H00

Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal :

www.saintchristophededouble.fr

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

La Maire,

Le Secrétaire de séance,

